

Réaction d'Infrabel suite à l'avis défavorable lié à la suppression du passage à niveau de Chokier

BRUXELLES, le 26 novembre 2019 – **Infrabel regrette la décision prise ce lundi soir par le Conseil communal de Flémalle de s'opposer au projet de suppression du passage à niveau de Chokier. Les alternatives proposées par les mandataires et quelques riverains ne permettront pas d'améliorer la sécurité, tant des usagers du rail que de ceux de la voirie.**

Avec 4 accidents ayant fait 2 morts au cours des 10 dernières années, Chokier est l'un des passages à niveau les plus « accidentogènes » du réseau ferroviaire. En rendant hier soir un avis défavorable quant à sa suppression, une solution jugée « trop radicale », le Conseil communal de Flémalle n'a pas fait le choix de la sécurité. Infrabel ne peut que le regretter.

Les mandataires flémallois estiment qu'il faut privilégier « *une analyse de solutions alternatives permettant de mieux sécuriser ce passage à niveau* ». Infrabel en prend acte mais se doit de rappeler que cette position ne repose sur aucune réalité technique et comportementale. Les analyses menées au fil des années vont en effet toutes dans le même sens : quels qu'ils soient, les aménagements à hauteur d'un passage à niveau ne permettent pas d'éviter les comportements dangereux, cause numéro 1 des accidents. La seule option pour bannir les risques, tant au bénéfice des usagers du rail que de ceux des voiries, c'est la suppression pure et simple. A Chokier comme ailleurs.

Dans le cas de Chokier, une solution technique peu préjudiciable pour la mobilité des riverains – et en partie élaborée en tenant compte de demandes complémentaires de la commune – existait. Infrabel déplore l'abandon de cette piste. Face à cette attitude inflexible du Collège communal, Infrabel s'en remet à la décision du fonctionnaire délégué de la Région wallonne à qui il reviendra de trancher.

La mission d'Infrabel d'amélioration de la sécurité s'étend sur l'ensemble du réseau ferroviaire. L'entreprise se doit d'aller de l'avant avec celles et ceux qui la soutiennent. En conséquence, en cas d'impossibilité de mener les travaux à Chokier, le budget prévu sera en priorité alloué à un autre chantier de suppression de plusieurs passages à niveau, sur le territoire de la commune d'Andenne.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10 200 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2018).

